

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/02/23-06	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac 1/2 - Délibération rectificative
Date et heure de la séance	23 février 2026 - 18h30
Lieu	Communauté de communes du Pays de Mauriac - Mauriac
Date de la convocation	16 février 2026
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	26
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
François DEFLISQUE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Christian MONS
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Edwige ZANCHI

Représentés :

Maryse BONNET	Edwige ZANCHI
François POUCHOT	Alain MALASSAGNE
Christian VERT	François DEFLISQUE

Pouvoir donné à :

Absents :

Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/02/23-06	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac 1/2 - Délibération rectificative
--------------------------------------	---

La délibération n°2025/12/18-02 du 18 décembre 2025 est abrogée.

La présente délibération annule et remplace ladite délibération.

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de mener la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle en Pays de Mauriac sur la parcelle AH 0292 à Mauriac.

Dans ce cadre, il précise qu'un concours restreint sur « esquisse + » est en cours afin de désigner un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi des travaux.

Le jury de concours se réunira le 9 décembre prochain, après la phase de négociation la désignation du lauréat interviendra début 2026.

Le chantier devrait démarrer dans le courant de l'année 2026, pour une livraison du bâtiment prévue fin 2027.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 3 115 794,50 € HT.

Afin d'optimiser la subvention il propose de phaser l'opération sur 2026 et 2027.

Il propose de solliciter des financements auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL/FV 2026 et propose le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel DETR/DSIL 2026

DEPENSES		
Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT	
Assistance à Maitrise d'œuvre	12 500,00 €	
Maîtrise d'œuvre	343 750,00 €	
Études : relevé topographique, sol, CSPS, CT	44 760,00 €	
Jury de concours	16 000,00 €	
Travaux d'aménagement	801 000,00 €	
Total	1 218 010,00 €	
FINANCEMENTS		
Origine du financement	Montants HT	% du montant total de l'opération
État : DETR DSIL 2026	487 204,00 €	40,00 %
CD 15 : Contrat Cantal développement	100 000,00 €	8,21 %
CR AURA :	250 000,00 €	20,53 %
TOTAL financements publics	837 204,00 €	68,74 %
Autofinancement	380 806,00 €	31,26 %
TOTAL	1 218 010,00 €	100,00 %

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/02/23-06	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac 1/2 - Délibération rectificative
--------------------------------------	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le plan de financement pour la Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac 1/2 ;**
- **APPROUVE le dépôt de dossier DETR/DSIL/FV 2026 pour la Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac 1/2 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 00

Fait à Mauriac, le 23 février 2026,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER